

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Léa GUILLET, Monsieur Olivier BÉZIE et Madame Jennifer GODIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants .....	23

**ABSENTS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Marie-Danielle RICHARD

-----

<b>DCM n°199/2023 - 7.5.1</b>	<b>Aménagement de pistes cyclables rue d'Ancenis - subvention au titre du fonds de concours 2020 - plan de financement définitif - attribution de la subvention</b>
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame GILLOT

Une demande de subvention a été transmise à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis au titre du fonds de concours 2020 pour l'aménagement de pistes cyclables rue d'Ancenis. Par décision en date du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a octroyé à la commune une subvention d'un montant de 23 664,00 euros pour ce projet.

Le plan de financement définitif des travaux réalisés s'établit comme suit :

Coût du projet	Montant
Coût HT de l'opération	<b>78 064,60 euros</b>
Coût TTC de l'opération	93 667,52 euros
Financement du projet	Montant
État - amendes de Police (2,01%)	1 571,14 euros
Région - PLRIC (10,72%)	8 370,21 euros
Département - AMI Cœur de Bourg (6,87%)	5 363,63 euros
<b>COMPA - fonds de concours 2020 (30,31%)</b>	<b>23 664,00 euros</b>
Total subventions (49,92%)	38 968,98 euros
Autofinancement (50,08%)	39 095,62 euros
<b>Total</b>	<b>78 064,60 euros</b>

Considérant la subvention d'un montant de 23 664,00 euros accordée au titre du fonds de concours 2020, calculée sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 78 880,00 euros HT,

Considérant que le coût définitif desdits travaux s'élève à 78 064,60 HT,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** la subvention d'un montant de 23 664,00 euros accordée par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, au titre du fonds de concours 2020, pour l'aménagement de pistes cyclables rue d'Ancenis ;
- **VALIDE** le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus.

Délibération publiée le 25 octobre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Marie-Danielle RICHARD**



Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
ID : 044-200078079-20231017-DCM\_199\_2023-DE